# Fleury-en-Bière

## Plan Local d'Urbanisme

1 / Rapport de Présentation

1.6 / Annexe : diagnostic territorial

Dossier arrêté en Conseil communautaire le :

29 juin 2017

Mise à l'Enquête publique :

Dossier approuvé en Conseil communautaire le :







1. Un affaiblissement de la dynamique démographique 5	3.2. La filière agricole : un secteur à redynamiser et diversifier15
1.1. Une tendance au ralentissement démographique5	3.2.1. Le Programme Régional d'Agriculture Durable15
1.1.1. A l'échelle communale 5	3.2.2. Source des données du diagnostic agricole : le recensement Général
1.1.2. A l'échelle intercommunale	Agricole et travail de terrain
1.1.3. A l'échelle départementale	3.2.3. L'activité agricole à Fleury-en-Bière
1.1.4. Composantes de l'évolution démographique communale	3.3. Le diagnostic agricole personnalisé : rencontre des agriculteurs exploitants du territoire
1.2. Une tendance au vieillissement de la population	3.3.1. Caractéristiques des exploitations17
1.2.1. A l'échelle communale	3.3.2. Pérennité des exploitations
1.2.2. A l'échelle intercommunale	3.3.3. Problématiques19
1.3. Une recomposition en cours de la structure des ménages9	3.4. Autres secteurs d'activités : une activité communale peu présente 22
1.3.1. Une taille des ménages en diminution	3.4.1. Commerces et services
2. Logement et Habitat : diversifier l'offre	3.4.2. Artisans et industries
2.1. Composition et évolution du parc : une vocation résidentielle affirmée 10	3.4.3. Le tourisme, un secteur à développer22
2.1.1. Une augmentation continue du nombre de logements	4. Les équipements publics : Une offre restreinte24
2.1.2. Un statut d'occupation contrasté11	4.1. Un niveau d'équipement à améliorer24
2.2. Typologie du parc : une offre de logements peu diversifiée	4.1.1. Les équipements administratifs24
2.2.1. Typologie de l'habitat	4.1.2. Un regroupement scolaire avec Saint-Germain-sur-Ecole24
2.2.2. Typologie des logements	4.1.3. Les équipements sportifs et de loisirs24
2.3. Mobilité résidentielle : un parcours résidentiel limité	4.1.4. La salle des fêtes
3. Economie, activité et emploi : Une dynamique économique communale	5. Déplacements : Une organisation modale à destination de la voiture . 27
à conforter14	5.1. Une desserte qualitative27
3.1. Situation territoriale : une résidentialisation de la commune14	5.1.1. A l'échelle nationale27
3.1.1. Augmentation de la part d'actifs	5.1.2. A l'échelle départementale27
3.1.2. Emploi local et mobilité	5.1.3. A l'échelle communale27

5.2.	Les transports en commun	29
5.2.1	Un service en transport en commun limité	29
5.3.	Les cheminements doux, un réseau à consolider	29
5.3.1	. Un territoire propice aux modes doux	29
5.3.2	2. La chaîne de déplacement	30
5.4.	Le stationnement	30
5 / 1	Un stationnement réduit	30

## 1. Un affaiblissement de la dynamique demographique

Le diagnostic présenté au sein de ce chapitre est établi à partir des données du recensement INSEE 2012, qui abordent l'ensemble des caractéristiques socio-économiques de la commune.

## 1.1. Une tendance au ralentissement démographique

#### 1.1.1.A l'échelle communale

A partir des années 1970, la population de Fleury-en-Bière a augmenté de façon continue, pour atteindre 646 habitants en 2012. Ainsi, entre 1975 et 2012, la population a crû de 96%. Il y a eu un pic de croissance entre 1975 et 1982 (+36%).

Les estimations du dernier comptage INSEE révèlent un ralentissement de cette croissance démographique depuis 2007. Entre 2007 et 2012, la population a augmenté de 4%.

#### **EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE**

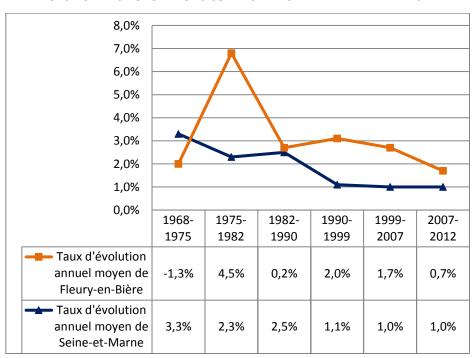
	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	329	449	456	546	623	646

Source: INSEE.

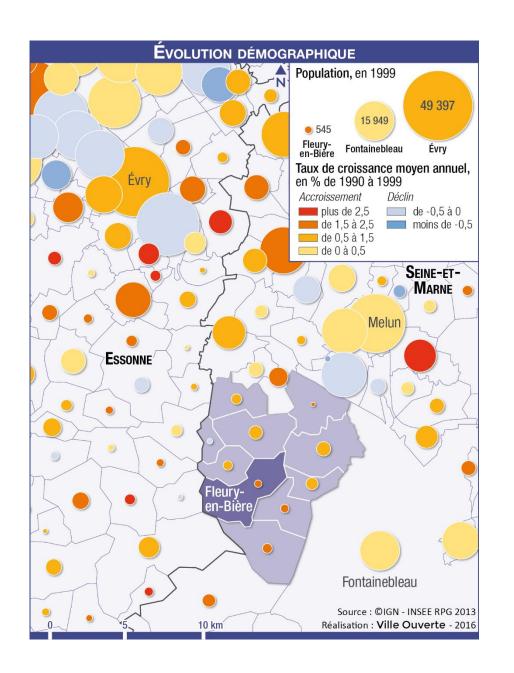
Cependant, cette évolution démographique n'est pas linéaire dans le temps : après avoir atteint entre 1975 et 1982 des taux de croissance annuel relativement élevés, de l'ordre de 4,5%, la commune enregistre au tournant des années 1980 un ralentissement de sa croissance démographique : entre 1982 et 1990, le taux de croissance annuel moyen passe de 4,5 à 0,2%.

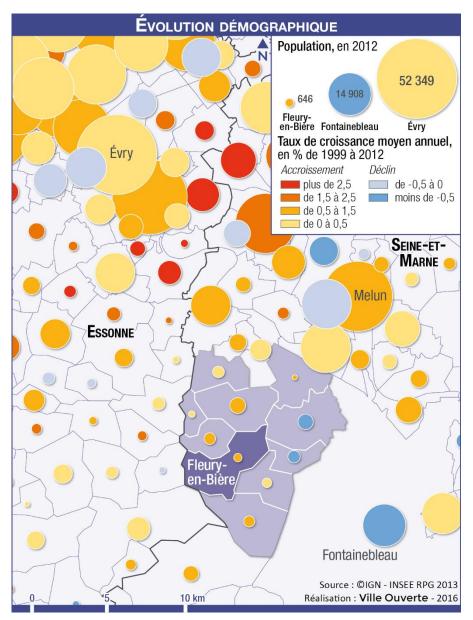
Une deuxième phase est observable à partir des années 1990 : la croissance démographique reprend pour s'établir autour de 2%, avant de se lisser progressivement dans le temps pour s'approcher de la moyenne départementale.

#### **EVOLUTION DES POPULATIONS COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES**



Source : INSEE





#### 1.1.2.A l'échelle intercommunale

La dynamique démographique de la commune diffère quelque peu de celle de la Communauté de Communes du Pays de Bière. En effet, l'analyse de l'évolution démographique de cette dernière met également en évidence un pic de croissance entre 1975 et 1982 (environ 3,5% de croissance annuelle moyenne sur cette période). Puis, à partir de 1982, la croissance ralentit de manière continue, en particulier à partir de 1990. Entre 2007 et 2012, la croissance annuelle moyenne de la population de la Communauté de Communes est nettement inférieure à celle de Fleury-en-Bière(-0,5% par an, contre 0,7%).

#### 1.1.3.A l'échelle départementale

Les tendances démographiques de Fleury-en-Bières sont plus marquées que celles du département : le taux de croissance annuel de la commune est nettement supérieur entre 1975 et 1982 à celui du département.

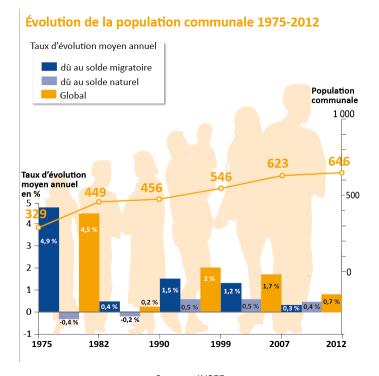
Depuis 1990, les tendances démographiques de Fleury-en-Bière et du département tendent toutefois toutes les deux vers un dynamisme démographique maîtrisé, établi autour de 1% de croissance annuelle moyenne.

## 1.1.4. Composantes de l'évolution démographique communale

Les taux moyens généraux cachent cependant des dynamiques fortement contrastées entre les soldes migratoires et naturels, comme l'illustre le graphique ci-contre : le solde migratoire est prépondérant entre 1975 et 1990 et compense un solde naturel négatif (-0,4 et -0,2% entre 1975 et 1990).

Le recensement de 2012 met en évidence une inversion de la tendance, avec une croissance due à un solde naturel à la hausse depuis 1990 et qui s'est stabilisé (+0,4%), compensant un flux migratoire qui décroit depuis 1990, pour s'établir en 2012 à un niveau faiblement positif (+0,3%).Le ralentissement du dynamisme

démographique observé ces dernières années s'explique par un renforcement de cette tendance à la diminution du solde migratoire.



Source : INSEE

#### Définitions (INSEE):

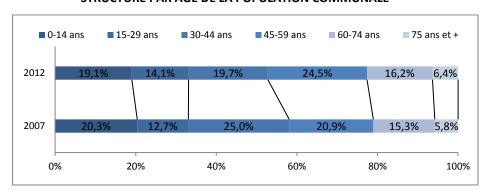
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

## 1.2. Une tendance au vieillissement de la population

#### 1.2.1.A l'échelle communale

#### STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION COMMUNALE



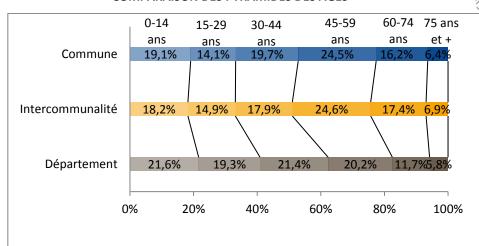
Source : INSEF

Selon le recensement de 2012, la répartition de la population de la commune par tranches d'âges est marquée par la prépondérance des 45-59 ans (24,5%). Entre 2007 et 2012, la part des 30-44 ans diminue fortement (-5 points de pourcentage), tandis que la part des 45-59 ans et celle des 60 ans et plus augmentent de façon significative— ce qui s'explique en grande partie par le vieillissement naturel de la population. De plus, la population de la commune est caractérisée par un indice de jeunesse relativement faible, égal à 0,62 contre 1,11 à l'échelle nationale.

**L'indice de jeunesse** est le rapport entre le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans et le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus. Plus sa valeur est importante, plus la population considérée est caractérisée par sa jeunesse.

#### 1.2.2.A l'échelle intercommunale

#### **COMPARAISON DES PYRAMIDES DES AGES**



Source : INSEE

A l'échelle du département, la part des 0-44 ans est plus importante qu'à Fleury-en-Bière, et la part des plus de 45 ans est plus faible. L'écart est par ailleurs très marqué chez les 60-74 ans. La population de Seine-et-Marne est ainsi en moyenne plus jeune que celle de Fleury-en-Bière. Ce constat est confirmé par la comparaison des indices de jeunesse : alors que celui de la commune est égal à 0,62, celui du département est de 0,82.

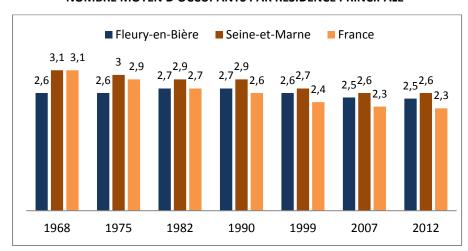
En revanche, la situation de Fleury-en-Bière est tout à fait comparable à celle de la Communauté de communes du Pays de Bière.

## 1.3. Une recomposition en cours de la structure des ménages

#### 1.3.1. Une taille des ménages en diminution

Entre 1968 et 2012, la taille des ménages n'a que peu varié à Fleury-en-Bière. Cependant, depuis 1990, la tendance est à la baisse : la taille des ménages s'établit à 2,5 en 2012, contre 2,7 en 1990. Cette tendance n'est pas particulière à la commune : elle relève d'une dynamique nationale. Par ailleurs, la taille des ménages de Fleury-en-Bière reste supérieure à la moyenne nationale (égale à 2,3 en 2012).

#### NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR RESIDENCE PRINCIPALE



Source: INSEE

La part des ménages composés d'une seule personne a augmenté de façon significative (+3,7 points de pourcentage) entre 2007 et 2012. Cette dynamique peut s'expliquer par le desserrement des ménages. Par ailleurs, la baisse significative des couples sans enfants (-11 points sur la même période) pose la question de l'évolution de l'offre de logements fleurysienne permettant de

répondre aux nouveaux besoins créés par cette évolution de la structure des ménages.

#### STRUCTURE DES MENAGES DE LA COMMUNE

	2007	2012
1 personne	22,4%	26,1%
Couple sans enfant	34%	29,8%
Couple avec enfants	38,6%	40%
Famille monoparentales	5%	4,1%

Source : INSEE

Le desserrement des ménages correspond à la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, à l'augmentation des familles monoparentales, aux jeunes quittant le domicile parental, au vieillissement de la population, etc. Cela conduit à une augmentation du nombre de ménages et à un accroissement des besoins en logements.

#### **BILAN – DÉMOGRAPHIE**

La commune de Fleury-en-Bière a connu une période de forte croissance démographique au cours de la période 1975-1982, liée à un solde migratoire élevé. Depuis 1990, la commune est caractérisée par une diminution de cette dynamique démographique, due principalement à une forte diminution du solde migratoire, et à un faible solde naturel.

Par ailleurs, la structure par âge des habitants de Fleury-en-Bière dresse le profil d'une commune marquée par le vieillissement de sa population, alors que la tendance départementale tend au maintien d'une population jeune.

Ces caractéristiques, conjuguées à une diminution du nombre moyen de personnes par ménage, invitent à réfléchir aux moyens de susciter un nouveau dynamisme démographique à Fleury-en-Bière, fondé en partie sur l'accueil d'une population jeune.

## 2. LOGEMENT ET HABITAT: DIVERSIFIER L'OFFRE

## 2.1. Composition et évolution du parc : une vocation résidentielle affirmée

#### 2.1.1. Une augmentation continue du nombre de logements

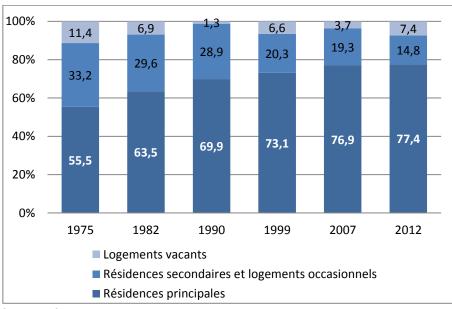
Au recensement de 2012, le parc immobilier de Fleury-en-Bière comptait 337 logements, contre 229 en 1975. Le parc de logements s'est donc développé au cours de la seconde moitié du XXe siècle, accompagnant le développement démographique. Ce développement du parc s'est en partie fondé sur le potentiel offert par la transformation des résidences secondaires en résidences principales, notamment sur la période récente. Entre 2007 et 2012, il y a ainsi eu une baisse de 19% des résidences secondaires.

#### NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATEGORIE

	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble des logements	229	260	239	290	321	337
Résidences principales	127	165	167	212	247	261
Résidences secondaires et logements occasionnels	76	77	69	59	62	50
Logements vacants	26	18	3	19	12	25

Source: INSEE

#### REPARTITION DES LOGEMENTS PAR CATEGORIE



Source : INSEE

Depuis 1975, le nombre de résidences principales est en constante augmentation à Fleury-en-Bière, alors que celui des résidences secondaires n'a cessé de diminuer depuis les années 1980. Par ailleurs, face à la pression urbaine et à la montée des prix du foncier bâti, une porosité entre le marché de la résidence secondaire et celui de la résidence principale s'est développée.

Ce phénomène est comparable à la tendance constatée à l'échelle de l'intercommunalité, et plus largement à l'ensemble des communes de la grande couronne parisienne qui connaissent un phénomène de périurbanisation.

Par ailleurs, les logements vacants sont en légère augmentation depuis 2007et représentent environ 7,4% du parc de logements en 2012. Ce taux est légèrement

supérieur à un taux de vacance « technique » (rénovation, transition entre deux locataires, etc.), qui s'établit autour de 5%. Il existe donc un potentiel d'évolution du parc par le biais d'une légère réduction de la vacance.

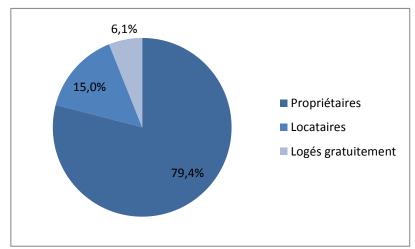
#### 2.1.2.Un statut d'occupation contrasté

L'occupation des logements est caractérisée par une part très marquée de propriétaires (75,9%), une situation classique pour des communes à dominante rurale.

La situation est relativement stable à Fleury-en-Bière: entre 2007 et 2012, la part des propriétaires diminue légèrement, passant d'environ 79,4 à 75,9% du parc total. En valeur absolue, cette évolution ne se traduit par ailleurs pas par une baisse. Cette diminution de la part s'explique en réalité par l'augmentation des ménages logés gratuitement. Entre 2007 et 2012, ces derniers passent ainsi de 6,1 à 9,2% (9 logements concernés).

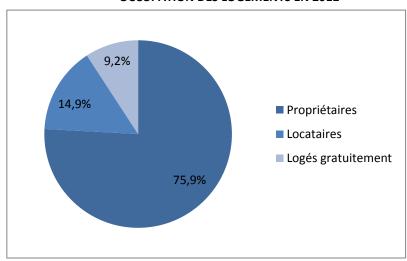
De son côté, l'offre de location stagne avec l'installation à Fleury-en-Bière de seulement 2 locataires supplémentaires entre 2007 et 2012.

#### **OCCUPATION DES LOGEMENTS EN 2007**



Source: INSEE

#### **OCCUPATION DES LOGEMENTS EN 2012**



Source : INSEE

## 2.2. Typologie du parc : une offre de logements peu diversifiée

#### 2.2.1. Typologie de l'habitat

Le parc de logements de Fleury-en-Bière est principalement constitué de maisons individuelles, représentant 98,3% du total des logements en 2012. Cette part a augmenté entre 2007 et 2012 (+31 maisons), révélant que l'effort de construction ne s'est pas traduit par une diversification de l'offre. Ainsi, le nombre d'appartements diminue entre 2007 et 2012, passant de 20 à 4.

#### **TYPE DES LOGEMENTS**

	Parc 2012	% 2012	% 2007
Maisons	331	98,3%	93,6%
Appartements	4	1,2%	6,1%

Source : INSEE

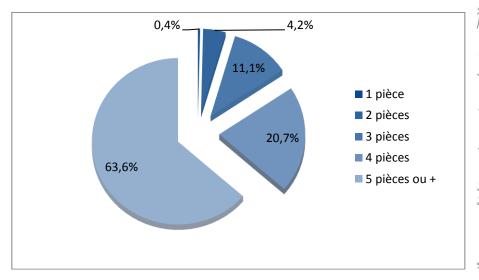
## 2.2.2. Typologie des logements

La majorité du parc de logements de la commune est constituée d'habitations de grande taille : 63,6% des logements comptent 5 pièces ou plus, et 20,7% comptent 4 pièces. A l'opposé, les studios ne représentent que 0,4% du parc de logements.

La taille moyenne des résidences principales est de 4,9 pièces, contre 4,5 pièces en 2007. Cette hausse met en évidence l'affirmation des caractéristiques actuelles du parc et des dynamiques constructives, tournées vers la maison individuelle de grande taille.

Le parc de logements de la commune est donc marqué par une très nette prépondérance de ce type de logement, limitant de fait la diversité du parc et les possibilités d'évolution des ménages au sein du parc résidentiel.

#### TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2012

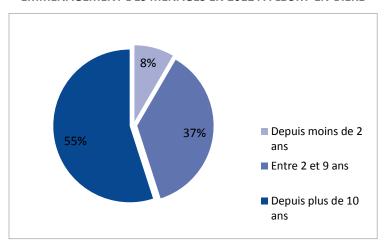


Source : INSEE

## 2.3. Mobilité résidentielle : un parcours résidentiel limité

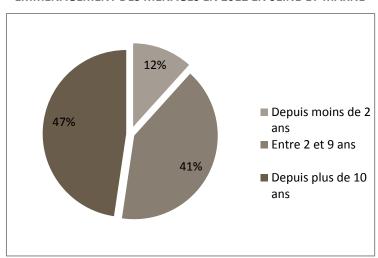
La mobilité résidentielle des ménages est limitée : en 2012, 55% des ménages sont installés dans leur logement depuis plus de 10 ans, et seulement 8% ont emménagé récemment (moins de deux ans). Les ménages qui ont emménagé au cours d'une période comprise entre 2 et 9 ans avant 2012ne sont que 37% à Fleury-en-Bière, contre 41% à l'échelle du département. Cette caractéristique de la mobilité résidentielle semble donc confirmer l'hypothèse de possibilités d'évolution limitées dans le parcours résidentiel existant.

#### EMMENAGEMENT DES MENAGES EN 2012 A FLEURY-EN-BIERE



Source: INSEE

#### **EMMENAGEMENT DES MENAGES EN 2012 EN SEINE-ET-MARNE**



Source: INSEE

#### **BILAN – LOGEMENT ET HABITAT**

Le parc de logements de Fleury-en-Bière est composé principalement de maisons individuelles de grande taille, habitées par des propriétaires. Il s'agit ici d'une situation caractéristique d'une commune rurale, qui soulève toutefois la question de la diversité de l'offre de logement.

En effet, la faiblesse de l'offre de logements de petite taille et de logements en location peut être un frein à l'installation de populations jeunes qui ne disposent pas de moyens suffisants, ou ne souhaitent pas, investir dans des pavillons de grande taille.

La diversification du parc de logements est ainsi une condition nécessaire à l'affirmation d'un véritable parcours résidentiel de qualité.

## 3. Economie, activite et emploi : Une dynamique economique communale a conforter

## 3.1. Situation territoriale : une résidentialisation de la commune

#### 3.1.1. Augmentation de la part d'actifs

L'augmentation de la population active est conditionnée à la fois par celle de la population en âge de travailler et par l'évolution des taux d'activité.

Entre 2007 et 2012, l'augmentation de la population communale se traduit par :

- L'augmentation de la part d'actifs (+10,5%)et d'actifs ayant un emploi (+9%)<sup>1</sup>;
- La légère diminution de la part d'inactifs (de 52 à 49% de la population totale).

#### PART DE LA POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE

	2007	2012
Actifs	70,8%	79,4%
<ul> <li>Actifs ayant un emploi</li> </ul>	68,1%	75,4%
- Chômeurs	2,8%	4%
Inactifs	29,2%	20,6%
- Elèves et étudiants	9%	9,2%
- Retraités	12,3%	5,4%
- Autres inactifs	7,9%	5,9%

Source : INSEE

Le taux de chômage de la commune (au sens du recensement) a augmenté : cela se traduit par une hausse de 5 personnes au chômage (on en comptait 12en 2007).

## 3.1.2. Emploi local et mobilité

#### Une faible concentration locale des emplois

Fleury-en-Bière parvient à maintenir un nombre d'emplois stable au sein du territoire communal. Leur nombre s'élève à 100 en 2012 (102 en 2007). Parallèlement, on observe une hausse de 9% du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone.

Pour autant, la commune ne constitue pas un pôle d'emploi majeur à l'échelle départementale. Le tableau suivant révèle un indicateur de concentration d'emploi en baisse : la hausse du nombre d'actifs ne s'accompagne pas d'une hausse du nombre d'emplois locaux. De plus, le péage de l'autoroute A6 situé à proximité de la commune totalise près de la moitié (49 en 2016) des emplois de la commune. Ainsi, le nombre important d'emplois existants à Fleury-en-Bière est directement lié à une activité donnée ; la commune, de par son caractère rural, reste peu attractive du point de vue économique, et est caractérisée par une tendance à la résidentialisation.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Population de référence : les 15-64 ans.

#### **CONCENTRATION DES EMPLOIS**

	2007	2012
Nombre d'emplois dans la zone	102	100
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	289	316
Indicateur de concentration d'emploi	35,3	31,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	60,8	63,9

Source: INSEE

#### Une augmentation des migrations pendulaires

L'étude du lieu de travail des actifs de la commune de 15 ans ou plus ayant un emploi permet de constater l'importance très marquée des migrations pendulaires, liée au caractère rural de la commune et à la faible concentration locale des emplois.

Ces migrations pendulaires sont par ailleurs en augmentation entre 2007 et 2012. Ainsi, la part d'habitants travaillant à Fleury-en-Bière diminue entre ces deux dates (de 14,8% en 2007 à 11,5% en 2012, contre 40,2% à l'échelle départementale). Cette baisse se traduit par une progression de la part d'habitants travaillant hors Seine-et-Marne (de 42,8% à 45,2%). Cette évolution peut s'expliquer par la situation géographique de Fleury-en-Bière, située à la frontière entre la Seine-et-Marne et l'Essonne. Les actifs de la commune sont donc plus susceptibles d'avoir un emploi hors du département de résidence.

#### LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE PLUS DE 15 ANS RESIDANT A FLEURY-EN-BIERE

Travaillent :	2007	2012
- à Fleury-en-Bière	14,8%	11,5%
- En Seine-et-Marne	41,1%	40,2%
- Hors Seine-et-Marne	42,8%	45,2%
- En Ile de France (Hors Seine-et-Marne)	42,8%	45,2%
- En France (Hors Ile-de-France)	0,7%	2,8%
- Hors de France	0,7%	0,3%

Source : INSEE

## 3.2. La filière agricole : un secteur à redynamiser et diversifier

## 3.2.1.Le Programme Régional d'Agriculture Durable

La Région Ile-de-France a entamé depuis le 16 novembre 2011 l'élaboration de son Programme Régional d'Agriculture Durable (PRAD). Ce document, instauré par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010, détermine les enjeux régionaux et met en perspective la politique de l'Etat en matière agricole et agroalimentaire à un horizon de sept ans. L'objectif du PRAD Île-de-France est de mobiliser l'ensemble des partenaires régionaux pour construire une vision stratégique et partagée de l'agriculture durable. Il a vocation à devenir un document de référence pour les partenaires en matière agricole. Le document, qui fournit notamment un cadrage régional contextuel du secteur agricole pour l'appréhension des problématiques locales, a été approuvé par arrêté du Préfet de la région le 7 novembre 2012.

Le PRAD porte quatre enjeux majeurs à l'horizon 2019 :

- Renforcer la place de l'agriculture au sein de la région Île-de-France ;
- Répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et climatiques grâce à l'agriculture francilienne;
- Sécuriser les revenus des exploitations agricoles et structurer les filières agricoles et agro-industrielles franciliennes ;
- Faciliter l'adaptation de l'agriculture francilienne et accompagner ses évolutions.

## 3.2.2. Source des données du diagnostic agricole : le recensement Général Agricole et travail de terrain

Le recensement général agricole (RGA) a été effectué en 1988, 2000 et 2010, et a permis de comptabiliser à l'échelle nationale un certain nombre de données permettant de dresser un tableau de bord de l'agriculture française.

Le nouveau recensement général agricole effectué en 2010 permet de proposer un diagnostic relativement récent de la situation de la filière agricole à Fleury-en-Bière. Ce dernier a été complété par une rencontre avec les agriculteurs locaux.

## 3.2.3.L'activité agricole à Fleury-en-Bière<sup>2</sup>

Une diminution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne...

L'activité agricole, en termes économiques, occupe une place secondaire à Fleuryen-Bière. La commune compte actuellement 3 exploitations agricoles occupées par des agriculteurs et des maraîchers des communes voisines.

## NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT LEUR SIEGE A FLEURY-EN-BIERE

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations agricoles	5	4	3
dont moyennes et grandes exploitations	х	4	3

Source: RGA 2010

#### SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE

	1988	2000	2010
Superficie agricole utilisée en hectare	392	396	354
dont moyennes et grandes exploitations			

Source: RGA 2010

Cette baisse du nombre d'exploitations va de pair avec une décroissance, sur la même période, de la Surface Agricole Utilisée (SAU)<sup>3</sup>. Entre 1988 et 2010, la SAU a décru de 10%.

Cette évolution contraste avec l'évolution cantonale (SAU moyenne de 82,5 ha, avec une croissance de 22,7% entre 2000 et 2010) et départementale (SAU moyenne de 105,7 ha, avec une croissance de 20,5% entre 2000 et 2010).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Cet état des lieux de l'activité agricole fleurysienne s'appuie sur les résultats du recensement général agricole réalisé en 2010 et sur les données récoltées lors d'une rencontre avec les agriculteurs qui s'est tenue en Mairie, le 18 février 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>La Surface Agricole Utile est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole. La SAU est composée des terres arables, des surfaces toujours en herbe, des cultures pérennes et des jardins familiaux des agriculteurs. Elle constitue donc un indicateur de l'importance d'une exploitation.

... aboutissant à une forte diminution de ce secteur économique dans l'économie locale.

Le poids économique de l'activité agricole a fortement diminué à Fleury-en-Bière : en 2012, le secteur agricole ne pourvoyait aucun emploi salarié ou non salarié. Pourtant, le secteur est composé de 4 établissements actifs en 2013 : ce paradoxe peut s'expliquer par le maintien d'un pourcentage de chefs d'exploitation et coexploitants pluriactifs, estimés à 40% à Fleury-en-Bière. Les données communales mettent ainsi en évidence le maintien de 3 chefs d'exploitations domiciliés à Fleury-en-Bière. Par ailleurs, des agriculteurs installés sur les communes voisines cultivent des terres à Fleury-en-Bière.

**Pluriactivité agricole**: situation où des chefs d'exploitation agricole exercent au moins deux activités dont l'une au moins est agricole. Sont également concernés les retraités et les inactifs qui ont une activité d'appoint dans l'agriculture. Les pluriactifs n'ont pas tous plusieurs professions. Lorsque c'est le cas, ils sont souvent ouvriers et agriculteurs, ou commerçants et agriculteurs.

# 3.3. Le diagnostic agricole personnalisé : rencontre des agriculteurs exploitants du territoire

Dans le cadre du diagnostic, une permanence de rencontre des agriculteurs exploitants du territoire a été réalisée en février 2016. Ses conclusions sont reprises ci-dessous.

## 3.3.1. Caractéristiques des exploitations

#### Types de cultures

Les activités de culture sont majoritaires : céréaliculture, production de betteraves sucrières et maraîchage sont les trois principales. On compte également quelques exploitations pratiquant l'élevage, notamment les pensions pour chevaux.

Parallèlement, une exploitation, la ferme de Chalmont, s'est lancée récemment dans l'agroforesterie. L'agroforesterie est une technique de culture qui aide à l'enrichissement des sols agricoles. Le projet agro-écologique concerne les plaines entre Courances et Fleury-en-Bière. Le projet vise à terme une conversion totale du domaine de Courances/Fleury-en-Bière (1 800 hectares) en agriculture biologique. L'agroforesterie de nouvelle génération offre une diversité d'aménagements, la présence d'essences diverses et locales bien adaptées et provoque donc une régénération naturelle contrôlée par l'homme et une couverture végétale des sols qui assurent la présence d'abeilles et des autres pollinisateurs toute l'année.

La décomposition des feuilles et petites branches apportent de la matière organique et favorise la présence des organismes qui fabriquent le compost sur place. Les racines font remonter les éléments nutritifs, gardent l'eau en surface et filtrent les eaux de pluie.

Les arbres jouent également un rôle de climatiseur pour les parcelles qu'ils entourent, empêchent l'érosion par le vent et le ruissellement, améliorent les niveaux de biodiversité et au final, constituent une source d'énergie renouvelable grâce à la taille des haies ou des arbres têtards comme le saule et, pour finir, fournissent du bois d'œuvre de grande qualité.

Par ailleurs, ils stockent du carbone pendant toute la durée de vie du matériau.

Le projet d'agroforesterie permettra ainsi une conversion des terres agricoles de l'ouest de Fleury-en-Bière à l'exploitation biologique, tout en contribuant à l'amélioration de la biodiversité en place : les premiers résultats se font déjà sentir.

## Poids économique de l'activité agricole

L'enquête agricole menée a révélé que la majorité des agriculteurs exploitent des terres à Fleury-en-Bière mais n'y ont pas leur siège d'exploitation. Ce sont des exploitants qui n'ont pas d'employés à temps plein. Le territoire n'accueille que 5

sièges d'exploitations : 3 dans le bourg, 1 au niveau du lieu-dit de Chalmont, le dernier au lieu-dit Les Pierres Arrachées.

Deux exploitations sont concernées par les contrats saisonniers : une exploitation emploie 20 salariés de mi-avril à mi-novembre, et une autre 25 de mars à octobre.

Chef d'exploitation ou associés	Conjoint collaborateur	Employés à temps plein	Employés saisonniers	Aide familiale non associée
7	4	12	45	1

Source : Rencontre avec les agriculteurs

#### Accueil du public

Parmi les exploitations ayant renseigné le questionnaire, seules les deux pensions pour chevaux présentes sur le territoire accueillent un public extérieur : les propriétaires des chevaux.

## 3.3.2. Pérennité des exploitations

#### Les repreneurs

L'ensemble des agriculteurs exploitants des terres à Fleury-en-Bière disposent de garanties quant à leur pérennité à court et moyen terme.

A plus long terme, cinq exploitations connaissent des repreneurs éventuels. Pour deux d'entre elles, les repreneurs sont les enfants des chefs d'exploitation actuels.

#### Les projets d'extension ou de transformation

Les principaux projets d'extension identifiés sont des constructions de bâtiments agricoles (ateliers, hangars, stabulation).

La plupart des projets visent donc un développement modéré de l'activité agricole, à travers l'optimisation du fonctionnement (abriter des engins agricoles, augmenter la capacité d'accueil en matière d'élevage). Un des projets envisage le déplacement d'un siège d'exploitation actuellement à Saint-Martin-en-Bière vers Fleury-en-Bière, dans le cas où le déplacement dudit siège à Saint-Martin-en-Bière ne serait pas possible.

Une exploitation a émis l'hypothèse d'un projet de développement. Elle souhaiterait développer l'élevage bovin.

Dans la mesure du possible, ces projets ont été identifiés sur la cartographie de synthèse.

#### Points bloquants du POS

Les principales contraintes portent sur l'impossibilité de construire des hangars. Les points bloquants résident donc :

- Dans les documents graphiques : délimitation des zones agricoles et des zones constructibles ;
- Dans les articles 1 et 2 du document : définition des constructions autorisées ou non ;
- Dans l'article 6 et 7 : définition de l'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives ;
- Dans l'article 8 : définition de l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété;
- Le passage d'une zone NC à une zone NA sur le terrain du Bignon, qui risque, en cas d'aménagement d'un lotissement, d'entraver la circulation des engins agricoles. Il s'agit d'un point spécifique à bien appréhender dans tous projets d'aménagement sur ce secteur.

#### L'agriculture biologique

Seule une exploitation, la ferme de Chalmont, propose une production biologique sur plusieurs hectares de terrain. Parallèlement, deux exploitants vendent leurs produits à la coopérative de Perthes-en-Gâtinais dans le cadre d'une logique de vente en circuits courts.

Les autres exploitations n'affichent pas la volonté de développer une agriculture biologique. Cependant, certains exploitants ne sont pas fermés et prennent en compte un éventuel changement vers l'agriculture biologique, éventuellement mis en œuvre par leurs repreneurs.

#### 3.3.3. Problématiques

#### <u>Problématiques de circulation</u>

La circulation des engins agricoles pose principalement problème dans le cœur du village : l'étroitesse des rues, due au maintien d'un bâti ancien à l'alignement, pose problème quant à la circulation des engins agricoles de grande taille, en particulier en cas de présence de voitures le long de la voirie. Deux croisements posent principalement problème :

- Croisement le chemin de Chanteloup, la rue de l'Armoise et l'avenue des Sorbiers :
- Croisement entre l'avenue des Sorbiers, la rue de la Garenne et la rue des Passeraux, notamment à cause d'une chicane installée récemment.

Les exploitants sont alors obligés de privilégier des itinéraires secondaires, ce qui peut s'avérer particulièrement contraignant dans le cas d'exploitations divisées en de nombreuses parcelles dispersées. Certains passent par Cély-en-Bière pour rejoindre leurs parcelles. Ces itinéraires secondaires, en dehors du centre du village, posent aussi problème. Par exemple, le prolongement du chemin de la Porte du Rouet est souvent encombré par du stationnement sur l'espace public, et rend difficile la circulation des véhicules agricoles. D'autre part, un exploitant

explique l'impossibilité de rejoindre la coop à Perthes-en-Gâtinais, ce qui l'entraine à emprunter le croisement avec la nationale potentiellement dangereux.

D'autres problématiques liées à la circulation ont été identifiées :

- Largeurs des voies dans le cœur du bourg ;
- Stationnement anarchique le long de la voirie.

Cette question des circulations appelle principalement deux types d'actions :

- Un travail permanent de pédagogie, notamment sur la question du stationnement, dont le caractère parfois « sauvage » peut considérablement entraver la circulation des engins agricoles;
- Une réflexion plus technique pour améliorer les conditions de circulation au niveau de certains « points noirs » identifiés comme tels ;

Une prise en compte du passage des véhicules agricoles dans les éventuels nouveaux projets de logement sur le territoire communal.

#### Problématiques de voisinage

Un certain nombre de problèmes de voisinage ont été identifiés :

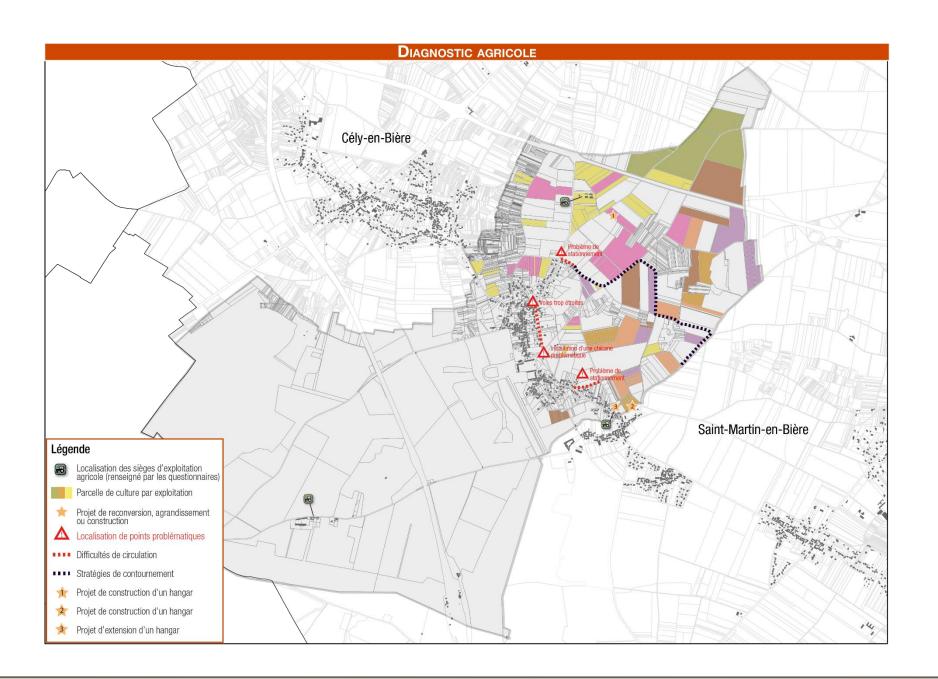
- Circulation des engins agricoles et des poids-lourds dans le cas des livraisons provoquant des nuisances sonores ;
- Nuisances olfactives liées à l'épandage ;
- Nuisances sonores (détonateur, motopompe);
- Salissures des routes à cause de la boue.

Dans l'immense majorité des cas, les conflits de voisinage se règlent toutefois à l'amiable. Fleury-en-Bière ne comptant que 5 sièges d'exploitation sur son territoire, dont seulement 3 dans le bourg, les conflits de voisinage sont limités.

## Problématiques environnementales

Aucune des exploitations n'est classée en ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

La gestion des eaux usées pose parfois problème : certains exploitants n'ont d'autre choix que de rejeter les eaux usées sur la voirie. D'autres disposent de puisards ou de bassins de récupération des eaux. Ce point constitue une problématique majeure qui devra être appréhendée dans le règlement de la zone A du PLU.



# 3.4. Autres secteurs d'activités : une activité communale peu présente

#### 3.4.1.Commerces et services

L'offre en services et commerces sur la commune est peu développée. La commune compte toutefois :

- une station de lavage automobile (Paul Auto Renov');
- un concessionnaire automobile (ACB Automobiles);
- une agence postale communale;
- un péage autoroutier (49 salariés);
- une infirmière.

L'offre en commerces et services est donc quantitativement et qualitativement très limitée : il s'agit d'une offre ponctuelle, ne permettant pas à la commune de disposer de l'ensemble des petits commerces de proximité. Le dernier commerce, la boulangerie, a fermé il y a trois ans.

Parallèlement, la commune dispose d'un marché qui se tient dans la cour de la Mairie. Il regroupe entre cinq et sept commerçants : traiteur italien, food-truck de burgers, boulanger, primeur, fromager. Jusqu'alors le marché se tenait un samedi sur deux mais la commune tente de le tenir tous les samedis.

Par ailleurs, il existe un relais d'assistantes maternelles situé à Cély-en-Bière (60 assistantes maternelles environ).

#### 3.4.2. Artisans et industries

Il existe actuellement plusieurs types d'activités artisanales et industrielles sur le territoire de Fleury-en-Bière :

- 2 artisans espaces verts;
- 1 maçon;
- 1 technicien de bus ;

- 1 électricien ;
- 2auto entrepreneurs.

## 3.4.3.Le tourisme, un secteur à développer

A l'heure actuelle, l'activité touristique est peu développée à Fleury-en-Bière.

Quelques panneaux de valorisation touristique, réalisés par la commune et par la Parc Naturel Régional, ponctuent le territoire communal, qui compte également :

- un gîte d'une capacité de huit personnes maximum ;
- une chambre d'hôte d'une capacité de guatre personnes maximum

Ces deux gîtes sont très souvent complets.

La localisation de la commune au cœur d'un Parc National Régional, la présence sur le territoire communal du château de Fleury-en-Bière et la proximité de hauts lieux culturels tels que les châteaux de Fontainebleau, de Milly-la-forêt et de Courances, la Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole et les différentes structures touristiques de Milly-la-forêt (le Cyclop, le parc d'aventure Atout Branches, la Maison Jean Cocteau), permettent d'affirmer l'existence d'un potentiel en la matière. L'office du tourisme de la Communauté de communes se situe à Barbizon.

#### **BILAN – ECONOMIE, ACTIVITES ET EMPLOIS**

Les dynamiques de l'économie et de l'emploi illustrent une situation fragile pour la commune. Si la commune n'a pas vocation à constituer un pôle d'emploi à l'échelle de son territoire d'inscription, elle est marquée à la fois par une augmentation de la part des migrations pendulaires, et une diminution du poids de l'agriculture, composante économique importante des communes rurales. Alors que des pôles attractifs en matière d'emploi à l'échelle du bassin francilien sont situés à proximité de la commune, celle-ci ne parvient pas à dynamiser l'emploi, en légère baisse entre 2007 et 2012. Le territoire est par ailleurs marqué par une difficulté à maintenir une offre de commerces et services de proximité.

L'enjeu pour la commune est donc d'éviter sa transformation en ville exclusivement résidentielle, par une évolution de la composante agricole, et par le développement d'une offre de commerces et services de proximité pertinents. Il paraît également primordial que la commune se saisisse du fort potentiel touristique de la région afin de développer davantage cette nouvelle filière.

## 4. LES EQUIPEMENTS PUBLICS: UNE OFFRE RESTREINTE

Aujourd'hui, les habitants de Fleury-en-Bière bénéficient d'un niveau d'équipements publics faible, lié au caractère rural de la commune. L'ensemble des équipements communaux est groupé dans le bourg.

## 4.1. Un niveau d'équipement à améliorer

#### 4.1.1.Les équipements administratifs

La mairie et l'agence postale, seuls équipements administratifs, ainsi que le cimetière et l'église, sont concentrés dans le cœur historique du bourg, à proximité du château.



Mairie de Fleury-en-Bière

## 4.1.2.Un regroupement scolaire avec Saint-Germain-sur-Ecole

Fleury-en-Bière est rattachée au Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saint-Germain-sur-Ecole. La maternelle ainsi que le restaurant scolaire se situent à Saint-Germain-sur-Ecole et l'école primaire à Fleury-en-Bière. Le transport des enfants d'un village à l'autre est assuré par un bus réservé uniquement à cet effet.

#### **EFFECTIFS SCOLAIRES**

	Maternelle	Primaire
2008	50	36
2009	44	41
2010	36	52
2011	32	53
2012	30	61
2013	33	41
2014	Absence de données	
2015	37	32

Source : Données communales

Le groupe scolaire risque de voir disparaitre une classe à la rentrée 2016.

Le collège référent est situé à Perthes-en-Gatinais. En 2013, 19 élèves étaient originaires de Fleury-en-Bière, contre 8 en 2012.

Les lycéens se rendent eux à Dammarie-les-Lys et Fontainebleau.

## 4.1.3.Les équipements sportifs et de loisirs

L'animation socioculturelle est concentrée dans la salle municipale où des activités sportives et de loisirs sont organisées par l'association Fleury-Animation (212 adhérents) :

- Activités ludiques : lecture, échecs, jeux de carte.
- Activités artistiques : point de croix, patchwork, encadrement, atelier de peinture.
- Activités sportives : gymnastique.

L'association Fleury-Animation organise aussi des activités sportives extérieures, notamment de la randonnée et du VTT tout au long de l'année.

Par ailleurs, un plateau d'évolution (handball, basket, jeux pour enfants), est situé à l'ouest du cimetière. Aménagé suite à une demande de la part des habitants, il fonctionne bien depuis sa création.

Parallèlement, il existe un service jeunesse intercommunal à destination des collégiens et lycéens ainsi qu'un centre de loisirs à Cély-en-Bière.

#### 4.1.4.La salle des fêtes

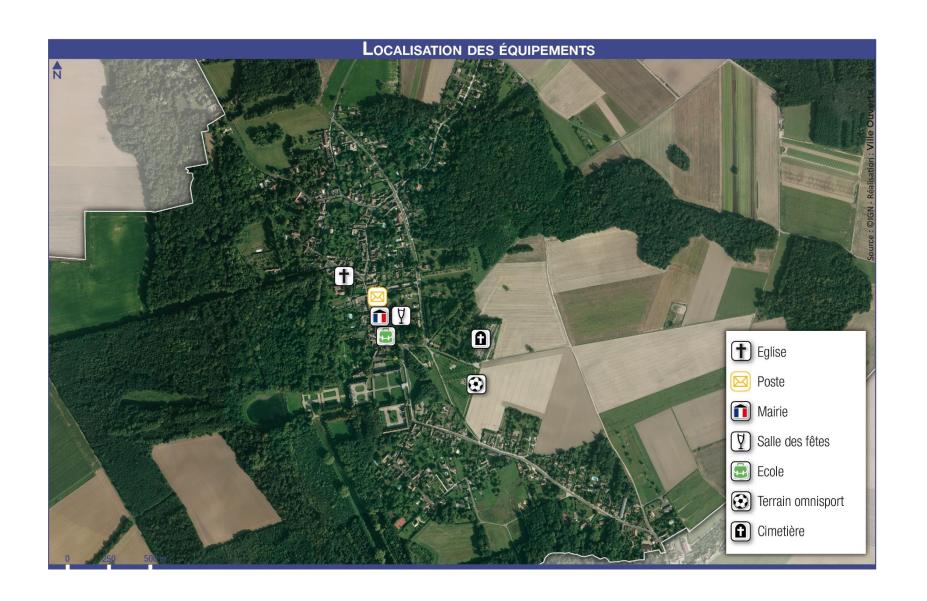
La salle Richelieu est conçue pour accueillir jusqu'à 70 personnes assises. Elle ne peut être louée qu'aux habitants de Fleury-en-Bière.

#### **BILAN – EQUIPEMENTS PUBLICS**

De par son caractère rural, la commune possède une offre d'équipements restreinte. Les vecteurs d'animation locale s'organisent principalement autour de l'école, du plateau sportif, et via l'association Fleury-Animation. L'agence postale constitue également un équipement à maintenir.

L'enjeu pour le territoire est alors de maintenir ce niveau d'équipements, voire de l'améliorer ponctuellement, notamment en matière d'équipements sportifs et de loisirs, dans l'objectif d'accueillir une population plus jeune et familiale.

Il s'agira également de favoriser un accès facilité aux équipements communaux (déplacements, stationnement, circulations douces).



## 5. Deplacements: Une organisation modale a destination de la voiture

#### 5.1. Une desserte qualitative

#### 5.1.1.A l'échelle nationale

Fleury-en-Bière bénéficie d'une proximité directe avec l'autoroute A6 (un échangeur autoroutier se trouve à Cély-en-Bière, à moins de 3km). Cette situation est un atout indéniable qui participe à l'attractivité communale. En effet, Fleury-en-Bière s'inscrit dans le secteur d'influence de plusieurs grandes villes (Fontainebleau, Evry, Melun notamment) et de leur zone d'attractivité dynamique en matière d'emplois, de commerces et de services.

La commune bénéficie donc d'une situation stratégique. Le passage de l'autoroute A6 sur le territoire communal est toutefois à l'origine d'un impact paysager non négligeable, détaillé dans l'état initial de l'environnement du présent rapport.

#### 5.1.2.A l'échelle départementale

La commune de Fleury-en-Bière est reliée à deux routes départementales :

 La RD11 qui est l'axe nord-sud majeur et structure le bourg : c'est la voie de desserte principale de la commune. Elle relie Fleury-en-Bière, en suivant la vallée de l'Ecole, à Cély au nord, Saint-Martin-en-Bière au sud, et permet de rejoindre Fontainebleau. Elle constitue un axe de transit important. • La RD 50 part du cœur du village vers le nord-est et permet de rejoindre les différentes communes de la vallée et des vallées voisines.

#### 5.1.3.A l'échelle communale

#### Le réseau de voiries secondaires

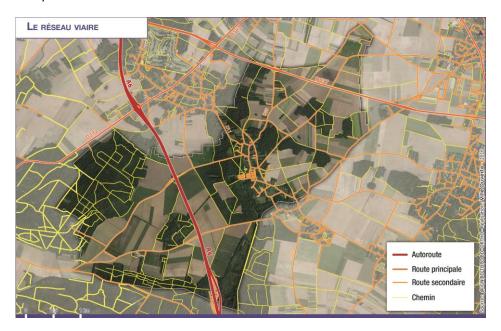
A l'intérieur du bourg se développe un réseau de voiries secondaires de desserte de proximité. Deux de ces voies sont particulièrement importantes :

- L'avenue des Sorbiers (et dans une moindre mesure le chemin de Chanteloup qui la prolonge) dédouble l'axe nord-sud de la RD 11, et présente un profil plus ouvert et plus large (tissu pavillonnaire) que cette dernière (tracé resserré du tissu de bourg ancien). Des problèmes de circulation et de croisement des véhicules s'y observent parfois, dus aux stationnements linéaires le long de la voirie.
- La rue du Rebais est l'unique axe est-ouest du territoire communal. Elle permet de rejoindre le plateau.

Les autres rues sont plus étroites. Les espaces piétons et de stationnement n'y sont pas toujours délimités.

## La circulation des engins agricoles

La faible largeur de la voirie en de nombreux endroits du bourg et le manque d'encadrement du stationnement entravent la circulation des engins agricoles à Fleury-en-Bière.

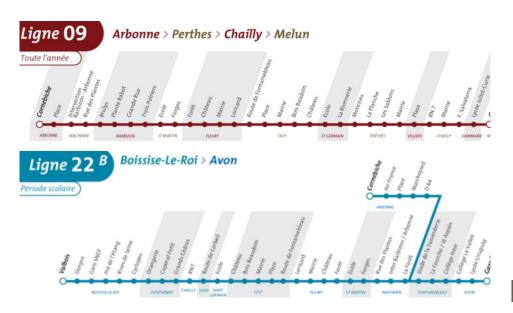


## 5.2. Les transports en commun

#### 5.2.1. Un service en transport en commun limité

Le réseau Transdev relie Fleury-en-Bière aux communes voisines (Melun, Fontainebleau, Avon). Il permet également de relier les gares SNCF de Melun (en 52min) et de Fontainebleau-Avon (en 35min). De plus, il assure un service de transport scolaire à destination des collèges et lycées des environs.

Trois lignes desservent Fleury-en-Bière: 109, 22B et 9. Elles traversent la commune en empruntant par la RD 11.





Les liaisons-bus restent insuffisantes : elles sont peu nombreuses dans la journée, et restent inadaptées aux horaires des migrations pendulaires de la commune (1 bus toutes les heures, le matin à 6h, 7h et 8h et le soir à 16h, 17h et 20h). Actuellement, les horaires des transports en commun ne correspondent en effet pas aux horaires de fin de journée des actifs travaillant hors de la commune sur des pôles tels qu'Evry ou Paris. Cette situation explique l'utilisation majeure de la voiture. De plus, les bus qui permettent de rejoindre les gares SNCF ne sont pas directs et les temps de trajet sont longs : il faut par exemple compter 52 min vers la gare de Melun depuis Fleury-en-Bière, contre 20 min en voiture.

Il existe également un service de transport à la demande, le Shop'Bus, qui permet de relier les communes du Pays de Bière au centre commercial de Villiers-en-Bière.

## 5.3. Les cheminements doux, un réseau à consolider

## 5.3.1.Un territoire propice aux modes doux

Le Comité Départementale de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne ne recense pas d'itinéraires de randonnée sur le territoire communal. De plus, le réseau cyclable reste peu développé à Fleury-en-Bière.

Pourtant, dans le cadre de la valorisation de son patrimoine urbain et paysager, la commune de Fleury-en-Bière souhaite développer un parcours pédestre se composant en partie de rues de la commune et de chemins ruraux reliés entre eux par la création de sentiers pédestres. De plus, il est envisagé de relier ce parcours aux sentiers de randonnée existants en dehors du territoire communal.

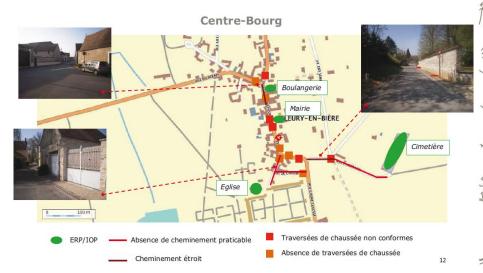
#### 5.3.2.La chaîne de déplacement

Les enjeux relatifs à la fréquentation et au cheminement des piétons dans la commune doivent être pris en compte de manière adaptée, afin de répondre à cette volonté du territoire de se tourner vers les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Selon la loi du 11 février 2005, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre la continuité de la « chaîne de déplacement ». La chaîne de déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport. La voirie représente ainsi le lien entre les structures qui composent la chaîne de déplacement, et est donc au centre des préoccupations en matière d'accessibilité.

Une première étude, menée par Fleury-en-Bière sur cette chaîne de déplacement, a permis de mettre en exergue les points à améliorer en termes de sécurité et confort pour les usagers. A ainsi été mis en place un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

#### ETAT DES DYSFONCTIONNEMENTS EN MATIERE DE DEPLACEMENT



Source : PAVE de la commune de Fleury-en-Bière, Mars 2012. A noter : la boulangerie a depuis fermé.

La voirie communale présente des difficultés en matière d'accessibilité, essentiellement par des trottoirs trop étroits, ce qui rend le cheminement inconfortable et amène les usagers à circuler directement sur la chaussée. De plus, il existe des ruptures (obstacles non permanents, obstacles au sol, potelets non conformes) qui incommodent le cheminement sur le trottoir.

#### 5.4. **Le stationnement**

#### 5.4.1.Un stationnement réduit

La voirie communale du bourg ancien est généralement étroite et peu adaptée à la circulation actuelle. Le stationnement est un problème majeur à Fleury-en-Bière, en particulier en soirée. Il y a très peu de places matérialisées au sol, ce qui

entraine un stationnement le long de la voirie pouvant créer une gêne pour la circulation.

Dans les secteurs pavillonnaires, le stationnement est organisé (garage, parking) sur la parcelle. Les stationnements désorganisés le long de la voirie, qui s'observent régulièrement dans ces secteurs pavillonnaires, créent parfois des conflits d'usage (avec les engins agricoles principalement). Cependant, il existe une dizaine de places matérialisées rue de l'Armoise.





Le village compte deux aires de stationnement à l'intérieur du village :

• Le parking rue des Sorbiers, doté d'une installation moderne (environ 15 places ;



• Le parking rue de Rebais (environ 10 places): il créé une place triangulaire par l'élargissement de la rue et le croisement avec l'impasse Le Cul de Sac.



#### **BILAN - DEPLACEMENTS**

La commune de Fleury-en-Bière est bien desservie par le réseau routier, tant à l'échelle territoriale large (proximité de l'autoroute A6, desserte à Paris) qu'à l'échelle locale (adéquation du réseau viaire existant, malgré quelques problématiques ponctuelles).

Son système de transport en commun offre des connexions avec la plupart des polarités (équipements, commerces, services) existants dans les communes environnantes, mais reste peu adapté aux migrations pendulaires, expliquant la part modale très importante de la voiture.

Concernant les modes de déplacements doux, Fleury-en-Bière ne dispose pas d'un réseau sécurisé concernant l'accessibilité de la voirie. Ainsi, le traitement des cheminements est à prendre en compte afin de faciliter le déplacement des usagers sur la voirie communale.

L'enjeu pour Fleury-en-Bière est ainsi de développer son réseau de circulations douces, en cohérence avec les projets et polarités de la Communauté de communes du Pays de Bière.

